



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE lors de la **séance ordinaire** qui se tiendra le **lundi 1 mars 2021** à 19h30 heures **par vidéoconférence publique**, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-429 pour les propriétés suivantes : **11, chemin MC Garry** portant le numéro 6 301 375 du cadastre du Québec, dont la superficie est de 6 279.6 mètres carrés et le **5, chemin MC Garry** portant le numéro 6 301 376 du cadastre du Québec dont la superficie est de 4 000.0 mètres carrés et dans la zone Ra-705

Plus spécifiquement, la demande porte sur les objets suivants:

1. Réduire la marge riveraine d'un milieu humide à 15,0 mètres (normalement à 30,0 mètres) pour l'implantation de bâtiments et d'une entrée charretière partagée pour les lots concernés

Le tout tel qu'apparaissant sur un plan d'implantation suggéré préparé par l'urbaniste Jean- Francois Touchet, daté du 14 janvier 2021.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance ou dans un écrit acheminé à l'adresse suivante reception@villelapeche.qc.ca avant le 26 février 2021.

Les modalités de connexion à la séance, qui sera diffusée par vidéoconférence, seront disponibles sur le site internet de la municipalité dès le 26 février 2021 à 16h00 à l'adresse suivante : <http://www.villelapeche.qc.ca>

DONNÉ à La Pêche, ce 9^e jour du mois de février 2021.

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 9^e jour du mois de février 2021.

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE lors de la **séance ordinaire** qui se tiendra le **lundi 1 mars 2021** à 19h30 heures **par vidéoconférence publique**, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-429 pour la propriété, 28, chemin Albert-Labelle, propriété formée lot 4 455 728 du cadastre du Québec dont la superficie est de 1 868,9 mètres carrés et dans la zone RV-501.

La demande vise à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire dans une bande de protection riveraine

Plus spécifiquement, la demande porte sur les objets suivants:

1. La limite du bâtiment, une fois agrandi, sera à une distance de 9.42 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE), au lieu de 15 mètres minimalement (Voir Annexe 2).
2. Les travaux envisagés s'insèrent dans une série de rénovations et d'agrandissements qui ont débuté l'automne 2020, par la construction du garage qui figure aux pièces jointes. (Voir Annexe 3)
3. L'article 19.3.3 du règlement de zonage permet le dépôt d'une demande de dérogation mineure pour permettre l'agrandissement ou la transformation d'un bâtiment dérogatoire par son implantation, en suivant le prolongement d'un mur ayant façade sur un lac, une rivière ou un milieu humide. (Voir Annexe 4)

Le tout tel qu'apparaissant sur un projet de plan d'implantation préparé par l'arpenteur géomètre Jacques Bérubé sous sa minute numéro 8117 daté du 17 septembre 2020.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance ou dans un écrit acheminé à l'adresse suivante reception@villelapeche.qc.ca avant le 26 février 2021.

Les modalités de connexion à la séance, qui sera diffusée par vidéoconférence, seront disponibles sur le site internet de la municipalité dès le 26 février 2021 à 16h00 à l'adresse suivante : <http://www.villelapeche.qc.ca>

DONNÉ à La Pêche, ce 9^e jour du mois de février 2021.

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 9^e jour du mois de février 2021.

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE lors de la **séance ordinaire** qui se tiendra le **lundi 1 mars 2021** à 19h30 heures **par vidéoconférence publique**, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-429 pour la propriété, 367, Wakefield Heights, propriété formée lot 5 955 849 du cadastre du Québec dont la superficie est de 4 174,10 mètres carrés et dans la zone Rr- 705.

- La demande vise à autoriser un empiètement complet pour construction d'une maison de 9,14 mètres x 7,62 mètres dans une zone tampon de 15 mètres.
- Le tout tel qu'apparaissant sur un plan projet d'implantation, produit le 1^{er} décembre 2020 par l'arpenteur-géomètre Mathieu Fournier,

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance ou dans un écrit acheminé à l'adresse suivante reception@villelapeche.qc.ca avant le 26 février 2021.

Les modalités de connexion à la séance, qui sera diffusée par vidéoconférence, seront disponibles sur le site internet de la municipalité dès le 26 février 2021 à 16h00 à l'adresse suivante : <http://www.villelapeche.qc.ca>

DONNÉ à La Pêche, ce 9^e jour du mois de février 2021.

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 9^e jour du mois de février 2021.

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE lors de la **séance ordinaire** qui se tiendra le **lundi 1 mars 2021** à 19h30 heures **par vidéoconférence publique**, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-429 pour la propriété, 50, l'Orée-du-Bois, propriété formée lot 3 118 049 du cadastre du Québec dont la superficie est de 9 8310,1 mètres carrés et dans la zone Ra-302.

La demande vise à autoriser une nouvelle construction d'un garage surdimensionné dans une zone non autorisée.

Plus spécifiquement, la demande porte sur les objets suivants:

1. Autoriser la construction d'un garage surdimensionné.
2. Autoriser un garage surdimensionné d'une superficie plus grande soit 173.9 mètres carrés au lieu de 160 mètres carrés présentement au tableau 25.6.1 portant sur les normes particulières applicables aux garages surdimensionnés.

Le tout tel qu'apparaissant sur un plan accompagnant le certificat de localisation préparé par l'arpenteur géomètre Noémie Lebel sous sa minute numéro 1053 daté du 13 mars 020.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance ou dans un écrit acheminé à l'adresse suivante reception@villelapeche.qc.ca avant le 26 février 2021.

Les modalités de connexion à la séance, qui sera diffusée par vidéoconférence, seront disponibles sur le site internet de la municipalité dès le 26 février 2021 à 16h00 à l'adresse suivante : <http://www.villelapeche.qc.ca>

DONNÉ à La Pêche, ce 9^e jour du mois de février 2021.

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 9^e jour du mois de février 2021.

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier